

Le sénateur Grosart: Ma question ne concerne pas seulement les programmes permanents.

M. Cloutier: Je croyais que c'était votre question.

Le sénateur Grosart: Oui, en effet, mais ils ne représentent qu'un faible pourcentage des dépenses incontrôlables. Lequel au juste?

M. Cloutier: Quatre pour cent.

Le sénateur Grosart: Vous estimez que l'assurance-maladie se chiffre à quatre pour cent.

M. Cloutier: Cela équivaut à quelque 1.9 milliard de dollars.

Le sénateur Grosart: C'est environ un tiers, n'est-ce pas?

M. Cloutier: Un peu moins d'un tiers.

Le sénateur Grosart: Sur quoi porte l'autre poste de dépenses?

M. Cloutier: Sur la dette publique.

Le sénateur Grosart: Environ 14 pour cent du total?

M. Cloutier: Oui, je crois. Ce pourcentage équivaut à environ 1.8 milliard de dollars.

Le sénateur Grosart: D'après la page xxvi, il se chiffre à 13.9 milliards.

M. Cloutier: La dette publique s'élève à quelque 1,800 millions. Le chiffre de 13.9 est un pourcentage.

Le sénateur Grosart: Il y aurait alors quelques autres versements prévus par la loi en faveur des provinces et des particuliers.

M. Cloutier: Les transferts statutaires aux provinces sont des transferts fiscaux qui se chiffrent à 1,060 millions.

Le sénateur Flynn: S'agit-il de paiements de péréquation?

M. Cloutier: Oui, c'est exact.

Le sénateur Grosart: Le Gouvernement ne peut donc pas contrôler l'autre 50 pour cent des dépenses que s'il arrive à une entente avec les provinces ou s'il modifie unilatéralement le statut actuel.

M. Cloutier: J'ai ici des graphiques qui pourraient vous intéresser et que je vous distribuerai. Ils illustrent en détail le budget total des quatre dernières

années et concernent les points que nous venons de soulever.

Le sénateur Grosart: Très bien. J'ai une autre question, mais je vous la poserai plus tard.

Le sénateur Gélinas: J'ai entendu dire que la Société Polymer n'est plus une société de la Couronne. Si c'est le cas, quel ministère la régia?

M. Cloutier: A ma connaissance, elle est encore une société de la Couronne. Toutefois, il y a longtemps que le gouvernement ne l'a pas subventionnée.

Le sénateur Gélinas: J'ai aussi entendu dire que c'était une des sociétés les plus profitables. Vous dites donc qu'elle est encore une société de la Couronne.

M. Cloutier: Oui.

Le sénateur Grosart: Je crois que la remarque du Sénateur Gélinas est fondée sur la déclaration faite hier au Sénat quant au pouvoir du Ministère. En réponse à une de mes questions, le Sénateur Urquhart avait répondu, si je me souviens bien, que la Société Polymer n'était pas une société de la Couronne.

M. Cloutier: Il y a, je crois, un changement au statut. Le fait qu'elle soit un agent de la Couronne ou non entraîne une distinction juridique qui, franchement, m'échappe.

Le sénateur Grosart: Le Sénateur Urquhart a employé, je crois, pour être plus précis, l'expression "agent de la Couronne".

M. Cloutier: Il y a eu, à ce propos, des modifications durant ces derniers mois.

Le sénateur Gélinas: La dette publique se chiffre donc à 18 milliards.

M. Cloutier: 1.8 milliard.

Le sénateur Gélinas: La dette publique totale?

M. Cloutier: Non, ce sont les frais d'administration.

Le sénateur Pearson: Mais, quel est le total de la dette?

M. Cloutier: Pour avoir le chiffre exact, il faudrait consulter les comptes publics. Le montant net se situe autour de 17 milliards.

Le sénateur McDonald: A la page xii, il y a un tableau indiquant les prévisions budgétaires de l'exercice financier de 1960-1961 à 1970-1971. En 1960-1961, le total se chiffrait à \$6,061.3 millions et en 1969-1970 à